Dauphiné, 01 avril 2019

LE DOSSIER DU JOUR | EN ISÈRE

ISERE Alors que la Journée mondiale de sensibilisation à l'autisme a lieu

Faire face à l'autisme :

Le 6 avril sera diffuse sur la chaîne Public Sénat un documentaire sur le combat d'une Iséroise pour récupérer la garde de ses trois enfants (deux atteints d'autisme, le troisième d'hyperactivité), placés en famille d'accueil.

66 achel est la mère de deux enfants autistes et un enfant hyperactif. Elle-même a été récemment diagnostiquée autiste Asperger. Il v a bientôt quatre ans, ses enfants lui ont été retirés par la justice. Depuis, elle se bat pour reconquérir le droit de les élever".

C'est par ses mots que commence le documentaire consacré à cette mère de famille iséroise, qui sera diffusé le samedi 6 avril à 21 heures sur la chaîne Public Sénat, puis sur France 3.

Son auteure, la journaliste Marion Angelosanto, a découvert le "cas" de Rachel en suivant Maître Sophie Janois, spécialisée dans ce type de dossiers. « Je voulais suivre cette avocate à travers toutes les affaires qu'elle défend pour faire une photographie de la prise en charge de l'autisme en France. Mais je me suis aperçue que l'histoire

de Rachel racontait à elle seule presque toutes les autres. Elle raconte ce que qui, au final, va être mis en accusation et entrer dans un conflit plus grand que lui. Parce qu'il va être confronté à des professionnels qui sont très attachés à une vision psychanalytique (et c'est normal, ca fait partie de leur formation initiale) mais qui n'ont pas la capacité d'interpréter les signes de l'autisme et les confondent souvent avec ceux de la maltraitance ».

« On a l'impression que la seule chose qui compte aux veux du juge, c'est ce qui est écrit sur le rapport de l'Aide sociale à l'enfance »

En 2012, alors que Rachel s'est séparée du père de ses enfants (une fille de 6 ans et deux fils de 1 et 3 ans), le comportement de l'aîné de ses garçons l'inquiète. Elle consulte alors un médecin généraliste qui lui dit que son fils est autiste. Un diagnostic que ne confirmera pas le médecin de l'hôpital de jour pour enfants de

Grenoble où le petit garcon sera ensuite suivi.

Rachel contacte alors l'asc'est que d'être un parent sociation "Envol Isère d'enfant handicapé qui Autisme" dont la présidencherche un diagnostic et te lui conseille de se tourner vers le Cadipa (le Centre alpin de diagnostic précoce de l'autisme) mais également de consulter une psychologue libérale qui officie près de Saint-Marcellin où elle habite. À partir de là, tout va se précipiter et finir devant un juge qui décidera du placement de ses trois enfants [lire ci-dessousl.

> Pour Marion Angelosanto, il ne fait aucun doute que Rachel a été mal jugée.

dans tous les sens du terme, l'Aide sociale à l'enfance et qu'elle est victime d'une erreur judiciaire.

Mais comment expliquer que cette décision de placement n'ait jamais été remise en cause alors que le deux magistrats qui ont sur les éléments qu'il comporte? Comment ont-ils pu en venir à la même conclusion et ne pas rendre ses enfants à Rachel, s'il est si évident que ca qu'elle n'est pas une mère maltraitante?

« Pour moi c'est aberrant mais c'est le fonctionnement habituel du travail de

(ASE) avec les juges des enfants », avance Marion Angelosanto. « Un lien de confiance s'instaure, qui est compréhensible d'ailleurs, entre les juges et dossier a été étudié par les travailleurs sociaux dont les conclusions ne chacun porté un œil neuf sont jamais remises en question. On a l'impression que la seule chose qui compte, c'est ce qui est écrit dans le rapport de l'ASE et qui est considéré comme vérité indiscutable. Du coup, tout ce que dit ou fait Rachel est vu à travers ce prisme et se retourne contre elle. »

Vanessa LAIME

« L'autisme a brisé sa famille »

« En France, on a 40 ans de retard sur le sujet », affirme Marion Angelosanto. « Les psys spécialisés dans les troubles du spectre de l'autisme se sont quasiment tous formés de leur propre initiative, parfois aux États-Unis, et ont importé des méthodes qui ne sont pas encore enseignées dans les hôpitaux publics. Or, l'autisme brise des familles. Il a brisé celle de Rachel, elle-même Asperger, dont le comportement a sans doute beaucoup joué contre elle lorsqu'elle a été interrogée : elle ne regardait pas dans les yeux, répondait d'une voix monocorde... Comme beaucoup de mamans Asperger, elle fait des listes très détaillées - presque des rapports cliniques - des symptômes de ses enfants. Ca peut ressembler à une volonté de contrôle obsessionnel et nourrir la conviction qu'il s'agit d'une mère oppressante. »

C'est l'âge moyen auquel les enfants autistes sont diagnostiqués en France. Dans les autres pays, ils le sont entre 18 mois et 2 ans, un âge où la plasticité cérébrale permet encore de grands progrès dans les domaines du langage et de la communication.

L'histoire de Rachel ou "l'autisme à l'épreuve de la justice"

En mars 2013, une « information préoccupante » concernant les enfants de Rachel est envoyée au Conseil départemental de l'Isère.

Une évaluation est alors ordonnée qui aboutit à un signalement auprès du procureur de la République de Grenoble puis à la saisine d'un juge pour enfants. Un juge qui, sur la base d'une expertise psychiatrique de toute la famille et d'un rapport de l'Aide sociale à l'enfance (ASE) affirmant que les enfants ne souffrent pas d'autisme, prononce une mesure d'éloignement. D'après ces rapports, Rachel induirait elle-même les troubles du

comportement de ses enfants, serait une mère fusionnelle et maltraitante souffrant d'un "Syndrome de Münchhausen par procuration".

La docteure Sandrine Sonié, pédopsychiatre au Centre ressources autisme (CRA) Rhône-Alpes, reçoit alors la fratrie en urgence, à la demande de l'association "Envol Isère Autisme". Son diagnostic est sans appel : le cadet est bien atteint d'autisme, son petit frère souffre pour sa part d'hyperactivité et, surprise!, leur grande sœur est elle-même autiste Asperger.

Des conclusions indiscutables qui ne vont pas pour autant changer la donne : le 10 août 2015, la décision du juge est exécutée et les enfants de Rachel, âgés de 3, 6 et 9 ans, sont placés en foyers avant d'intégrer des familles d'accueil; les garçons d'un côté, leur sœur de l'autre.

Systématiquement déboutée en appel

Rachel, qui a également passé les tests, découvre, peu de temps après, alors qu'elle est âgée de 30 ans, qu'elle est, elle aussi, autiste Asperger. « Un handicap qui a une incidence sur son comportement et lui a porté préjudice lorsqu'elle s'est exprimée devant le juge mais qui ne fait pas d'elle une mère défaillante », martèle son avocate,

Me Janois.

Rachel fait appel et se rend en janvier 2016 au palais de justice de Grenoble pour la première audience. De nombreuses associations l'accompagnent pour la soutenir en manifestant devant le tribunal. Mais, en dépit de cette mobilisation et des nouveaux rapports d'experts, la cour d'appel confirme la décision du juge.

Depuis, malgré un compte-rendu favorable sur ses compétences de mère, rédigé par les travailleurs sociaux de l'association Diapason qui ont assisté aux entrevues entre Rachel et ses enfants lorsqu'elle leur rendait visite deux fois par mois dans ce lieu médiati-

in land

sé, le placement a toujours été renouvelé.

L'autisme et l'hyperactivité des enfants étant désormais avérés, les arguments s'appuient à présent sur le fait que Rachel ne considérerait plus sa fille et ses fils qu'à travers leurs particularités et les enfermerait dans leur handicap, les empêchant de s'épanouir.

Ainsi, les nouvelles audiences qui se sont succédé en juillet 2017, puis en septembre 2018, ont abouti au même résultat : la cour d'appel a rejeté toutes les demandes de Rachel et maintenu les mesures de placement de ses enfants.

V.L.

LDLISSGE102